

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2237(INI)
Relations UE/Russie: relations économiques et commerciales	
Sujet 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie	
Zone géographique Russie Fédération	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		23/11/2005
		PPE-DE QUISTHOUDT-ROWOHL Godelieve	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		17/10/2006
		PSE WIERSMA Jan Marinus	
	ECON Affaires économiques et monétaires		25/09/2006
		PSE GOEBBELS Robert	
Commission européenne	DG de la Commission Commerce	Commissaire MANDELSON Peter	

Evénements clés			
28/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/05/2007	Vote en commission		Résumé
24/05/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0206/2007	
18/06/2007	Débat en plénière		
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0262/2007	Résumé
19/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2237(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	INTA/6/40614

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE378.755	21/03/2007	EP	
Avis de la commission	ECON	PE382.596	13/04/2007	EP	
Avis de la commission	AFET	PE386.387	18/04/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0206/2007	24/05/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0262/2007	19/06/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)3798/2	18/07/2007	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2007)4174	13/09/2007	EC	

Relations UE/Russie: relations économiques et commerciales

La commission du Commerce International a adopté à une très large majorité, le rapport d'initiative de Mme Godelieve QUISTHOUDT-ROWOHL (PPE-DE, DE) sur les relations économiques et commerciales de l'UE avec la Russie. Ce faisant, les députés se sont plus à rappeler que les échanges UE/Russie représentaient quelque 166 milliards EUR en 2005 et que l'excédent commercial de la Russie représentait environ 8% de son PIB, soit environ 50 milliards EUR. Ils ont également indiqué que la Russie était le 3^{ème} partenaire économique de l'UE et que l'ensemble des investissements directs européens (IDE) en Russie ont plus que doublé en 2 ans passant de 2,5 milliards EUR en 2002 à 6,4 milliards EUR en 2004 mais que paradoxalement les investissements étrangers dans le domaine de l'énergie avaient baissé.

Toutefois, ce contexte économique favorable ne doit pas cacher les énormes défis rencontrés par la Russie sur la voie de la libéralisation de son économie et de l'amélioration de l'accès des investisseurs étrangers à l'économie russe en profonde mutation.

Dans une série d'observations générales, les députés ont tout d'abord rappelé la présence commune de la Russie et des États membres de l'UE au sein du Conseil de l'Europe, comme élément de base du développement du pluralisme politique en Russie. Ils ont ainsi voulu rappeler que la situation des droits de l'homme en Russie devait impérativement faire partie de l'agenda politique UE-Russie car si l'UE partageait des intérêts économiques et commerciaux avec ce pays, cela ne devait pas se faire au détriment de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Russie.

Parallèlement, les députés ont indiqué que la Russie avait engagé de multiples réformes pour renforcer son environnement macroéconomique depuis 1998 grâce (en grande partie) à la forte hausse des prix de l'énergie. Mais de nombreuses autres réformes sont maintenant nécessaires dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, le système bancaire, et de façon plus générale, le respect du droit. Ces réformes sont indispensables, selon les députés, pour renforcer l'attractivité de la Russie aux yeux des investisseurs étrangers et surtout, européens. Les députés réaffirment également l'importance d'une application fiable et efficace des règles et l'indispensable nécessité de lutter contre la corruption qui gangrène l'économie. Il importe également de réformer le droit russe en matière de droit du travail pour lutter efficacement contre le dumping social et d'encourager ce pays à lutter contre le dumping environnemental. En outre, des efforts continus sont nécessaires pour simplifier et faciliter la libre circulation des personnes (et donc promouvoir de ce fait les contacts commerciaux). Dans ce contexte, les députés se sont félicités des récents accords de Sochi visant à faciliter la délivrance des visas.

Cadre réglementaire : dans le domaine de la réglementation, les députés invitent la Russie à adhérer rapidement à l'OMC. Ils considèrent que l'adhésion à l'OMC devrait conduire à une intégration économique plus étroite entre l'UE et la Russie dans le cadre de l'Espace Économique Commun (EEC) et ouvrir la voie à un futur accord de libre-échange UE-Russie. Parallèlement, la Commission devrait négocier un Accord de partenariat et de coopération (APC) avec ce pays, négociations dont le Parlement devrait être tenu informé. Si les négociations avec la Russie ne produisent pas de résultats tangibles sur un APC, l'UE devrait alors envisager une autre approche, basée sur les 4 espaces communs et la définition d'une ligne de conduite commune en matière de coopération politique.

Échanges, accès au marché et investissements : pour améliorer le climat des investissements en Russie, les députés estiment qu'il faut faciliter des conditions commerciales non discriminatoires, transparentes et prévisibles, ancrées sur des valeurs démocratiques fortes, tout en allégeant la bureaucratie et en promouvant les investissements dans les deux sens. Ils s'inquiètent du projet de loi russe qui autorise le

gouvernement à rejeter les prises de participation majoritaire dans les sociétés russes à plus de 49% dans des secteurs stratégiques importants. Il faut donc renforcer le principe de réciprocité dans le modèle d'investissement russe et affermir le libéralisme (dernièrement, on a pu constater un regain du commerce d'État dans certains secteurs de l'économie russe). Si des progrès ont été accomplis en matière de taxes douanières, des efforts plus palpables sont nécessaires pour permettre aux investisseurs communautaires d'exporter équitablement en Russie, en évitant toute situation de dumping fiscal. Il faut également éviter d'utiliser les instruments de la politique commerciale à des fins de politique extérieure (ex. : avec l'interdiction de l'importation de viande polonaise sur le territoire russe).

Droits de propriété intellectuelle : les députés appellent les autorités russes à réformer le code civil de la propriété intellectuelle afin de l'aligner sur les règles de l'OMC. Ils enjoignent les autorités russes à protéger efficacement les droits de propriété intellectuelle et de tout faire pour éviter la production et la vente de produits contrefaits, notamment les médicaments.

Énergie : il s'agit là du point le plus névralgique des relations UE-Russie et l'appel des députés à des accords bilatéraux en matière de sécurité énergétique en témoigne. Mais avant cela, l'Union devrait se doter d'une politique européenne de l'énergie cohérente sans pour autant que cette politique se limite à éviter la dépendance énergétique persistante vis-à-vis de la Russie. Les députés appellent 1) au dialogue UE-Russie sur l'énergie, fondé sur la pérennité et la fiabilité de la production et de l'approvisionnement et 2) à la coopération en vue de promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables dans ce pays, favoriser le partage de technologies et offrir un accès équitable au marché russe de l'énergie. Les députés sont convaincus que le seul moyen de parvenir à un accord formel sur l'énergie est de négocier un nouveau document-cadre dans le contexte du nouvel APC. Ils s'inquiètent de la tournure nationaliste et monopolistique que prend la gestion des ressources énergétiques russes et invite ce pays à adopter une approche plus libérale. De nouveau, les parlementaires réitérent leur appel à la Commission et aux États membres de prendre en considération le risque que les livraisons de gaz en provenance de Russie soient insuffisantes après 2010 en raison d'un manque d'investissements dans les infrastructures énergétiques et insistent sur l'absolue nécessité de mettre en place des mécanismes de communication de crise entre les parties afin de rendre plus sûr l'approvisionnement énergétique européen.

Il est encore demandé aux autorités russes de i) ne pas appliquer de double système de prix ? ce qui est contraire aux règles de l'OMC - dans le domaine des ressources énergétiques, ii) moderniser leurs centrales nucléaires. Parallèlement, les députés demandent une plus grande ouverture du marché communautaire aux exportations russes d'électricité, sous réserve de fiabilité de la production électrique russe en termes de traitement et d'élimination des déchets nucléaires.

Autres secteurs spécifiques : d'autres thèmes de coopération devraient être abordés, selon les députés, pour renforcer les liens commerciaux avec la Russie :

- le renforcement du commerce des services avec ce pays (en particulier, dans des domaines tels que les services financiers, les télécommunications et les transports) ;
- la promotion de la convergence réglementaire dans le secteur agricole : il est notamment demandé aux autorités russes de ne pas appliquer de mesures de restriction phytosanitaires ou vétérinaires à l'égard des produits d'importation européens ;
- la prise en compte de la situation géopolitique de la Russie : notamment, en tant que « grand voisin » de l'Union. Dans ce contexte, les députés se félicitent de l'initiative "Synergie mer Noire" dans le cadre de la politique européenne de voisinage, favorisant une meilleure coopération régionale entre les pays concernés de la région de la mer Noire, la Russie et l'UE ou encore la coopération baltique, approuvée par le Parlement européen dans sa résolution du 16 novembre 2006.

Pommes de discorde : les députés appellent enfin les parties à résoudre de toute urgence certains différends spécifiques tels que les infrastructures au passage des frontières russo-lettones (mais aussi des autres États membre de l'Union frontaliers de la Russie) et le développement des infrastructures transfrontalières dans les pays de transit tels que l'Ukraine. Ils rappellent tant à l'Union qu'à la Russie qu'ils ont tous deux intérêt à ce que leur voisinage soit stable, sûr et démocratique dans le contexte d'une politique de voisinage favorisant une coopération constructive. Pour les députés, l'existence de ces conflits gelés risque, à terme, de constituer un important obstacle au développement économique de cette région.

Relations UE/Russie: relations économiques et commerciales

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Godelieve QUISTHOUDT-ROWOHL (PPE-DE, DE) sur les relations économiques et commerciales de l'UE avec la Russie, le Parlement se rallie très largement à la position de sa commission du Commerce International (se reporter au résumé du 21/05/2007) et rappelle, avec elle, que la situation des droits de l'homme en Russie doit impérativement faire partie de l'agenda politique UE-Russie dans la mesure où les relations commerciales entre les parties ne peuvent se faire au détriment de progrès dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Russie.

Insistant sur la nécessité de réformer en profondeur le pays pour renforcer l'attractivité de la Russie aux yeux des investisseurs européens, le Parlement a voulu insister, par un amendement approuvé en Plénière, sur le fait qu'une bonne coopération économique UE-Russie passait à la fois par des normes démocratiques élevées mais aussi par l'application des principes de l'économie de marché : le Parlement appelle donc la Russie à ne pas politiser l'économie et à respecter l'indépendance des organismes publics et privés.

Pour le reste, la plupart des autres recommandations approuvées en commission au fond, ont été adoptées :

Cadre réglementaire : dans le domaine de la réglementation, le Parlement invite la Russie à adhérer rapidement à l'OMC. La Plénière estime toutefois que cette adhésion ne peut pas se faire sans régler quelques questions importantes côté russe : notamment : i) régler les problèmes liés aux tarifs d'exportation sur le bois pour les pays scandinaves ; ii) supprimer les disparités existant entre les tarifs intérieurs pratiqués par la Russie et les prix du marché mondial ; iii) régler les problèmes liés aux tarifs ferroviaires applicables aux pays baltes et jugés discriminatoires. La Plénière souligne en outre que des progrès concernant l'Espace de liberté, de sécurité et de justice, l'Espace de sécurité intérieure et l'Espace d'éducation, de recherche et de développement technologique, englobant un dialogue et une coopération interculturels, auraient un impact socio-économique important sur les relations entre les parties et réduiraient les risques de conflits.

Échanges, accès au marché et investissements : pour améliorer le climat des investissements en Russie, le Parlement estime qu'il faut faciliter l'application de conditions commerciales non discriminatoires, transparentes et prévisibles, ancrées sur des valeurs démocratiques fortes, tout en allégeant la bureaucratie et en promouvant les investissements dans les deux sens. Il faut à la fois renforcer le principe de

réciprocité dans le modèle d'investissement russe et affermir le libéralisme. La Plénière note à cet égard que l'instauration de zones économiques spéciales en Russie offre des potentialités intéressantes en termes d'investissements, y compris en matière de capacités de production.

Énergie : comme sa commission au fond, la Plénière appelle à la mise en place d'une politique européenne de l'énergie cohérente. Elle souligne que les accords bilatéraux entre les États membres de l'UE et la Russie devraient, si nécessaire, contribuer à la recherche des intérêts globaux en matière de sécurité énergétique de l'Union et à la poursuite d'une politique d'énergie commune entre l'UE et la Russie. Comme pour la commission au fond, la Plénière considère qu'une telle politique ne peut se cantonner à éviter la dépendance énergétique persistante vis-à-vis de la Russie. Le Parlement en appelle donc 1) au dialogue UE-Russie sur l'énergie, fondé sur la pérennité et la fiabilité de la production et de l'approvisionnement et 2) à la coopération en vue de promouvoir l'investissement dans les énergies renouvelables dans ce pays, favoriser le partage des technologies et offrir un accès équitable au marché russe de l'énergie. La Plénière s'est dès lors réjouie de la signature d'un accord bilatéral entre la Russie, la Grèce et la Bulgarie sur la construction de l'oléoduc Burgas-Alexandroupolis, en rappelant que ce projet constituait un projet parmi d'autres et que le développement d'une politique énergétique européenne cohérente serait plus importante encore à l'avenir. Dans un amendement oral de son rapporteur, la Plénière a également tenu à souligner, qu'outre la nécessité de ratifier le traité sur la Charte de l'énergie, l'UE devait négocier un document-cadre formel sur les relations énergétiques avec la Russie dans le contexte du nouvel Accord de Partenariat et de Coopération avec ce pays : à cet égard, des éléments du traité sur la Charte devraient être transposés dans ce nouveau document, la situation actuelle (caractérisée par l'absence d'accord formel), étant inacceptable aux yeux du Parlement.

Comme sa commission au fond, la Plénière s'est dite préoccupée par l'approche monopolistique de la gestion des ressources énergétiques et invite la Russie à inclure rapidement dans sa législation les meilleures pratiques internationales sur la transparence et la responsabilité vis-à-vis de l'opinion. De même, le Parlement insiste sur l'absolue nécessité de mettre en place des investissements massifs dans les infrastructures gazières du pays et de prévoir un modèle de communication de crise entre les parties afin de rendre plus sûr l'approvisionnement énergétique européen.

Autres secteurs spécifiques : pour renforcer les liens commerciaux avec la Russie, le Parlement préconise également :

- le renforcement du commerce des services avec ce pays (en particulier, dans des domaines tels que les services financiers, les télécommunications et les transports tout en respectant les dispositions spécifiques régissant les services publics) ;
- la promotion de la convergence réglementaire dans le secteur agricole : il est notamment demandé aux autorités russes de ne pas appliquer de mesures de restriction phytosanitaires ou vétérinaires à l'égard des produits d'importation européens. Pour sa part, la Plénière a appelé l'UE à soutenir les États membres spécifiquement touchés par ces mesures et à trouver une solution commune aux problèmes d'exportations vers le marché russe ;
- la prise en compte de la situation géopolitique de la Russie : le Parlement se félicite notamment de l'initiative "Synergie mer Noire" dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Pommes de discorde : le Parlement appelle enfin les parties à résoudre de toute urgence certains différends spécifiques tels que les infrastructures au passage des frontières russo-lettones et le développement des infrastructures transfrontalières dans les pays de transit tels que l'Ukraine dans un esprit de coopération constructive.